

SANTÉ

Alcoolisation fœtale : une experte mondiale à la Réunion

publié le 17 novembre 2011

<http://www.clicanoo.re/11-actualites/17-sante/303626-alcoolisation-foetale-une-experte.html>



Maître Yannick Mardenalom, le Dr Thierry Maillard et le Dr Alain Fourmaintraux entourent la Professeure Ann Streissguth (photo Eric Lejoyeux).

SAF Océan indien reçoit actuellement la visite de la Professeure Ann Streissguth, une Américaine qui a étudié et publié des ouvrages sur les conséquences scolaires et sociales du SAF. Les troubles causés par l'alcoolisation fœtale concernent jusqu'à 290 naissances par an à la Réunion.

De Seattle à la Réunion, en passant par Johannesburg et l'île Maurice, Ann Streissguth a parcouru des milliers de kilomètres. Une longue distance qui n'a pas entamé son enthousiasme d'être sous le soleil réunionnais afin de sensibiliser les femmes à ne pas boire quand elles envisagent d'avoir un bébé et pendant leur grossesse. « Chaque femme doit connaître les dégâts de l'alcool sur un bébé », dit-elle. C'est un certain Paul Lemoine qui, en 1968, a décrit « le SAF avec ses anomalies du visage, ses malformations et son retard mental ». Mais ses remarques sont tombées aux oubliettes.

UN CENTRE DE DIAGNOSTIC RECLAMÉ

Le syndrome a été redécouvert aux USA par des auteurs dont Ann Streissguth. Les conséquences du syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF), l'Américaine les connaît bien. Elle les a longuement étudiées au sein de la « Fetal Alcohol & Drugs Unit » de l'Université de Washington et dans deux ouvrages. La professeure a montré que les altérations cérébrales primaires dues à l'alcoolisation prénatale se compliquaient de troubles secondaires scolaires et sociaux. Ainsi, 61% des enfants et des adolescents atteints sont en échec scolaire, 60% sont impliqués dans des affaires judiciaires, 50% sont internés ou incarcérés, 49% ont des comportements sexuels inadaptés, 53% des garçons arrivés à l'âge adulte sont toxicomanes et 70% des filles. « Il est fort probable qu'il en soit de même en France et à la Réunion », soutient Dr Alain Fourmaintraux, pédiatre au CHR Sud. Selon lui, « une bonne part des faits divers de notre île concerne des adolescents ou de jeunes adultes atteints d'ETCAF (Ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale) ». Difficile de dire si toutes les victimes de l'alcoolisation fœtale passent un jour ou l'autre par la case « prison » mais une chose est sûre, une mission sénatoriale de mai 2010 a rapporté que 25% des prisonniers français souffraient de troubles mentaux. « On peut supposer que des sujets atteints d'alcoolisation fœtale se trouvent parmi eux, en métropole comme à la Réunion », affirme également Dr Thierry Maillard, médecin généraliste et président de SAF Océan Indien. À la Réunion, les professionnels réclament « une amélioration de la prévention primaire, un centre de référence pour le diagnostic et une reconnaissance des altérations afin que les sujets atteints d'alcoolisation fœtale n'aillent pas en prison ».

». Maître Yannick Mardenalom, représentant le barreau des avocats de la Réunion, reconnaît que dans la magistrature, le SAF est peu connu. L'Ordre des Avocats va d'ailleurs initier une conférence sur le sujet le 9 décembre prochain avec des magistrats, des avocats et des médecins...

Juliane Ponin-Ballom

“Un problème de santé publique”

À la Réunion, la fréquence de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) est estimée entre 1% et 4% dans le monde, et entre 10% et 20% à la Réunion (entre 145 et 290 naissances/an). Pour les professionnels de SAF océan Indien, « il s'agit d'un grand problème de santé publique auquel tout professeur, tout éducateur, tout policier, tout magistrat est forcément confronté ». Les Etats-Unis l'ont compris depuis longtemps et ont des services spéciaux ainsi que des programmes pour suivre les mères et les enfants concernés. Les Canadiens se sont dotés d'une structure médico-judiciaire : le FASD Youth Justice Program, programme de justice pour mineurs atteints d'alcoolisme fœtale qui permet aux juges de réclamer des examens neurocomportementaux. Ils ont également un centre de diagnostic qui procède à des dépistages et remet des rapports aux tribunaux pour les jugements.